



**Sainte-Anne
des-Plaines**

**AVIS PUBLIC
Promulgation du règlement n° 812-7**

Avis public est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines :

QUE le règlement n° 812-7 modifiant le règlement numéro 812 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, a été adopté par le Conseil municipal le 8 novembre 2022.

Le règlement n° 812-7 a été déposé au Service du greffe de la Municipalité et toute personne intéressée à le consulter peut en faire la demande par courriel à l'adresse suivante : greffe@villesadp.ca ou par téléphone au (450) 478-0211, poste 2048.

Ce règlement entrera en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 9^e jour du mois de novembre 2022.

Geneviève Lazure, LL.B., D.D.N.
Greffière